Département de la Saône-et-Loire

Communauté de Communes Mâconnais-Tournugeois

TOURNUS

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Élaboration prescrite par délibération du conseil communautaire le 23 février 2017

Règlement graphique

Zooms sur la partie Nord de Tournus

Arrêté par le conseil communautaire : le 7 juillet 2022

Approuvé par le conseil communautaire : le

MÂCONNAIS TOURNUGEOIS COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

URBICAND — Soberco environnement

Zoom au **1:3 000**

Zonage :

Limites des zones

Zones Urbaines (U) :
- UT : Centre-ville historique de Tournus
- UP : Village médiéval de Brancion
- UA : Polarité urbaine majeure
- UAp : Centres-bourgs de Viré et Lugny
- UB : Polarité urbaine secondaire
- UBh : Quartier d'habitat collectif
- UBp : Zone d'intensité urbaine secondaire à caractère patrimonial
- UC : Quartier mixte à dominante résidentielle
- UCh : Quartier résidentiel à densifier
- UCp : Quartier mixte à dominante résidentielle à caractère patrimonial
- UD : Quartier d'habitat pavillonnaire
- UE1 : Zone artisanale ou industrielle
- UE2 : Zone du Pas Fleury à Tournus
- UE3 : Zone dédiée aux équipements publics ou d'intérêt collectif
- UE4 : Aire de l'autoroute A6 de Mâcon/Saint-Albain
- Urnu : Village de La Truchère

Zones à Urbaniser (AU) :
- AUh : Zone à urbaniser à vocation résidentielle
- 2AU : Entrée Nord de Tournus

Zones Agricoles (A) :
- A : Zone agricole
- Am : Secteur dédié aux activités maraîchères, horticoles et arboricoles
- As : Zone agricole stricte

Zones Naturelles et forestières (N) :
- N : Zone naturelle et forestière
- Nc : Secteur de carrière
- Nl, Nl1, Nl2 : Secteur naturel lié aux activités sportives, touristiques et de loisirs (STECAL)
- Ns : Zone naturelle et forestière stricte
- Nv : Secteur naturel lié à l'accueil des gens du voyage
- Nw : Secteur dédié à la production d'énergie renouvelable

Autres prescriptions

- Périmètre d'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- Emplacement réservé (L151-41-1° à 3°)
- Bâtiment pouvant changer de destination (L151-11-2°)
- Linéaire commercial à préserver ou développer (L151-16)
- Secteur avec règle de hauteur maximale de construction à 30m

Eléments remarquables du paysage à protéger, conserver, valoriser ou requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural (L.151-19 du Code de l'Urbanisme)
- Cône de vue

Petit patrimoine
- Bâti intéressant ou remarquable
- Patrimoine de bien public
- Element paysager ponctuel
- Mur et muret
- Autre

Caractéristiques urbaines, architecturales, patrimoniales et environnementales
- Marge de recul minimum d'implantation de nouvelles constructions par rapport à la limite parcellaire

Eléments remarquables du paysage à protéger pour des motifs d'ordre écologique (L.151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Arbre remarquable
- Alignement d'arbres ou continuité végétale à conserver ou créer
- Haie, ripisylve
- Parc, jardin, verger, vigne à protéger
- Boisement, bosquet
- Zone humide

Autres prescriptions

Informations complémentaires

Risques naturels
- Risque Inondation - Zone rouge PPRI Saône
- Risque Inondation - Zone bleue PPRI Saône
- Risque Inondation - Zone violette PRRI Saône

Agriculture
- Bâtiment agricole
- Périmètre de réciprocité agricole
- Projet agricole

Autres
- Bâti dur
- Bâti léger
- Cimetière
- Parcelle
- Autoroute et voie rapide
- Axe routier principal
- Voie ferrée
- Hydrographie

N

0 50 100 150 200 m

Sources : Données cadastrales DGFiP 2023-07 / SOBERCO ENVIRONNEMENT / URBICAND

Numéro	Description de l'emplacement réservé	Surface en m²	Parcelles concernées	Bénéficiaire
1	Elargissement de la VC 26 pour accès à la zone industrielle Baraban	321	AH0073	Commune
2	Elargissement de la VC 26 pour accès à la zone industrielle Baraban	736	AH0033 AH0232	Commune
3	Elargissement de la VC 26 pour accès à la zone industrielle Baraban	428	AH0209 AH0210 AH0211	Commune
4	Elargissement de la VC 27 pour accès à la zone industrielle Baraban	937	AH0041 AH0046 AH0047 AH0227 AH0331	Commune
5	Elargissement de la VC 27 pour accès à la zone industrielle Baraban	171	AD0497	Commune
6	Création d'une liaison piétonne et cyclable	2037	AH0116 AH0117 AH0128 AH0229 AH0313 AH0314	Commune
7	Elargissement de voie	1532	AH0143 AH0374	Commune
8	Elargissement de voie	4962	AE0081 AE0363 AE0364 AH0143 AH0154 AH0202 AH0255 AH0302	Commune
9	Extension de la station de traitement des eaux potables	1527	AH0302	Commune
10	Elargissement de la VC 28 pour la zone industrielle Baraban	5173	AD0499 AH0020 AH0026 AH0028 AH0029 AH0030 AH0031 AH0032 AH0033 AH0204 AH0224 AH0240 AH0250	Commune
11	Elargissement de la VC 27E en Baraban	679	AH0026 AH0227	Commune
12	Aménagement carrefour Nord entre la rue G. Mazoyer la rue des Lauriers et la RD 906	393	AD0436 AD0585	Commune
13	Extension du cimetière	3634	AM0146 AM0149 AM0212 AM0222 AM0223	Commune
14	Développement d'une activité de maraichage biologique	122790	AY0145 AY0148 AY0150 AY0151 AY0153 AY0169 AY0170 AY0171 AY0172 AY0173 AY0178 AY0179 AY0180 AY0182 AY0183 AY0184 AY0185 AY0186 AY0187 AY0259 AY0260 AY0261 AY0284 AY0336 AY0339 AY0563 AY0564 AY0615	Commune
15	Elargissement VC 9E au lieu-dit Champ-Semard	1123	AV0198 AV0199 AV0202 AV0203 AV0206 AV0207 AV0210 AV0211 AZ0342 AZ0346 AZ0413	Commune
16	Développement d'une activité de maraichage	14603	AT0119 AT0120 AT0121 AT0122 AT0123 AT0124 AT0125 AT0126 AT0127 AT0402 AT0404 AT0405 AT0406 AT0407	Commune
17	Prolongement de la voie d'accès à la zone du Pas Fleury	224	AP0151	Commune
18	Prolongement de la voie d'accès à la zone du Pas Fleury	235	AP0052	Commune
19	Création d'un parking de proximité	1348	AM0126 AM0127 AM0130	Commune
20	Elargissement de la voie	778	AZ0206 AZ0207 AZ0208 AZ0366 AZ0367 AZ0583 AZ0592	Commune
21	Création d'une aire d'accueil pour les gens du voyage	9664	AR0401 AR0403	Communauté de Communes